Dossier de vaccination

Conservez ce document dans un endroit sûr pour votre dossier médical.

Ce qu'il faut retenir

- Toute personne recevant un vaccin doit recevoir une preuve de vaccination de la part de la personne qui lui a administré le vaccin.
- Ce document de vaccination restera votre dossier officiel. Conservez cette feuille ou tout autre document de vaccination dans un endroit sûr, car il se peut que l'on vous demande de présenter une preuve de vaccination à l'avenir.
- Après votre rendez-vous, **inscrivez-vous** à MaSantéNB.gnb.ca pour accéder à vos dossiers d'immunisation.

Nom:_____ Date de naissance (mm/jj/aaaa): _____

Numéro de carte d'assurance-maladie : _____ Adresse du domicile:_____

Ville: _____ Code postal: _____

Date et heure	Nom du vaccin	Fabricant	Numéro de lot	Date d'expiration	Route	Dosage	Site	Signature du vaccinateur